



## BETTERAVE :

Faible pression des maladies foliaires.  
Faible pression des ravageurs.

## MAÏS :

Première chenille de pyrale.

# BETTERAVE

60 parcelles observées cette semaine.

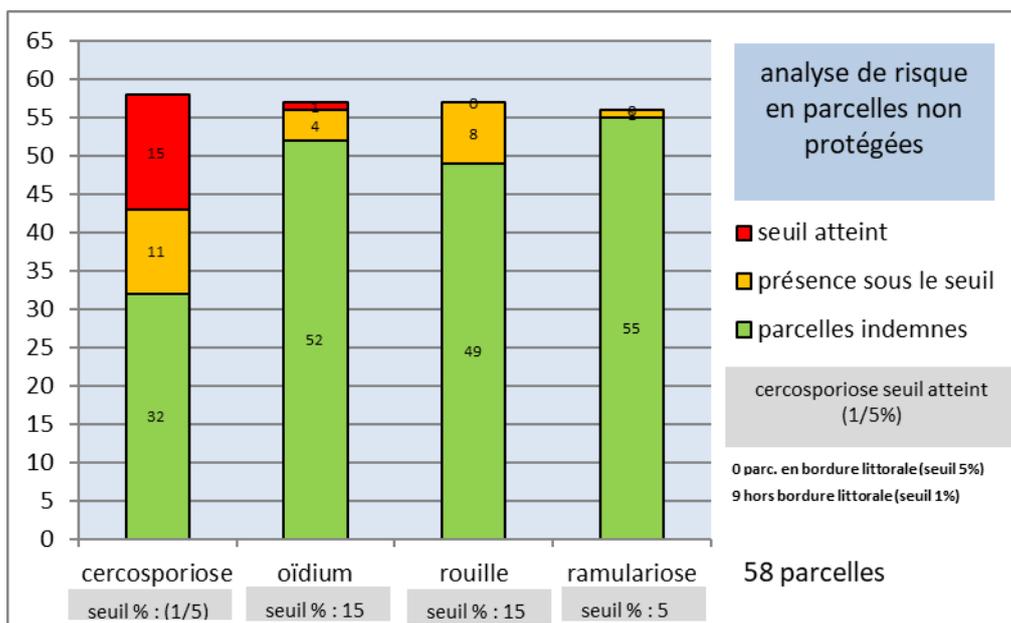
Les betteraves sont à 100% de couverture du sol.

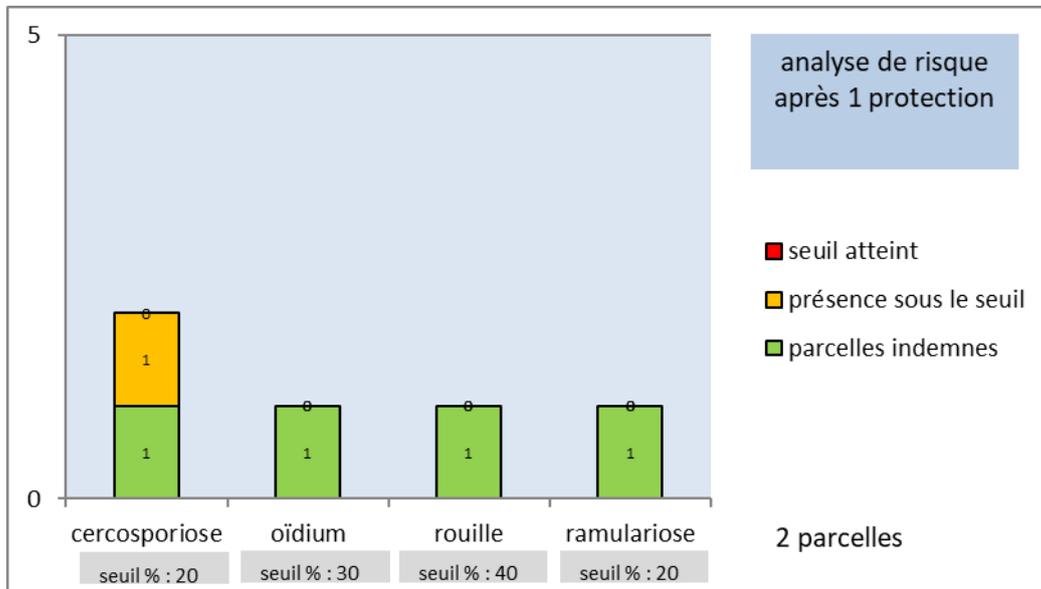
## Maladies foliaires

Cette semaine sur les 58 parcelles observées pour les maladies du feuillage, 15 ont atteint le seuil indicatif de risque sur la cercosporiose soit 25% des observations. Sur 11 autres la présence de la maladie est signalée sans atteindre le seuil indicatif de risque.

2 parcelles sont sous protection d'un T1.

Les faibles durées d'humectation du feuillage limitent le développement de la cercosporiose.





Pour rester informé de l'évolution des maladies vous pouvez suivre l'OAD « Alerte Maladie », mis à disposition par l'ITB.  
Lien : <http://maladies.itbfr.org/>

Carte alerte maladies le 18 juillet 2023

**ITB Alerte Maladies**  
La filière betteravière vous conseille dans la gestion des principales maladies foliaires (cercosporiose, oïdium, rouille et ramulariose)

### Comment lire cette carte ?

- T0 : seuil de risque maladies non atteint
- T1 : seuil de risque atteint, T1 réalisé ou à réaliser
- T2 : seuil de risque atteint, T2 réalisé ou à réaliser
- T3 : ...
- T4 et plus

Avis de traitements : se référer aux conseils régionaux de l'ITB  
Dates préconisées d'arrêt des traitements fongicides  
Le détail de la situation sanitaire des sites d'observation est disponible en survolant les points.

Les données d'observation sont issues de Vigicultures® et collectées par l'ITB, les services techniques des sucreries et les autres observateurs du BSV.  
Alerte Maladies est un outil d'aide à la décision. **Tout traitement doit être précédé d'une vérification du dépassement du seuil dans la parcelle concernée.**

Seuils de déclenchement des traitements aux maladies du feuillage (% de feuilles avec symptômes)

Maladies	Régions	T1	T2	T3
<b>Début de la protection <i>avant</i> la mi-août</b>				
Oïdium	toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	toutes régions	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	bordure littorale	5 %	20 %	25 %
	autres régions	1 <sup>ers</sup> symptômes	20 %	25 %
Ramulariose	toutes régions	5 %	20 %	25 %

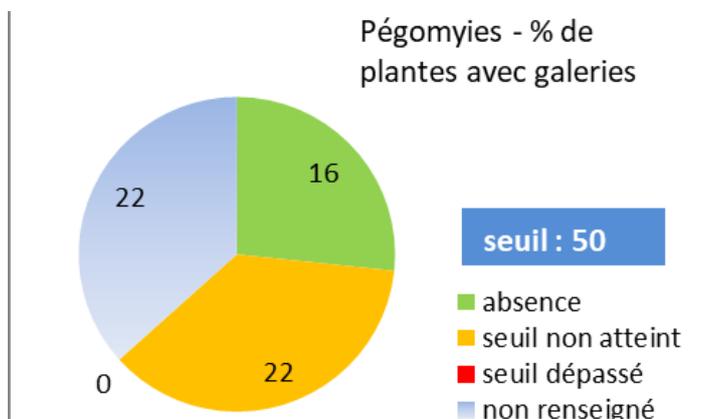
**Bordure littorale** : « bande côtière de 100km »

## BIO AGRESSEURS

### PEGOMYIES

Présence des pégomyyes en augmentation, 22 parcelles signalent leur présence. Le seuil de nuisibilité est de 50% de plantes avec galeries et présence de larve.

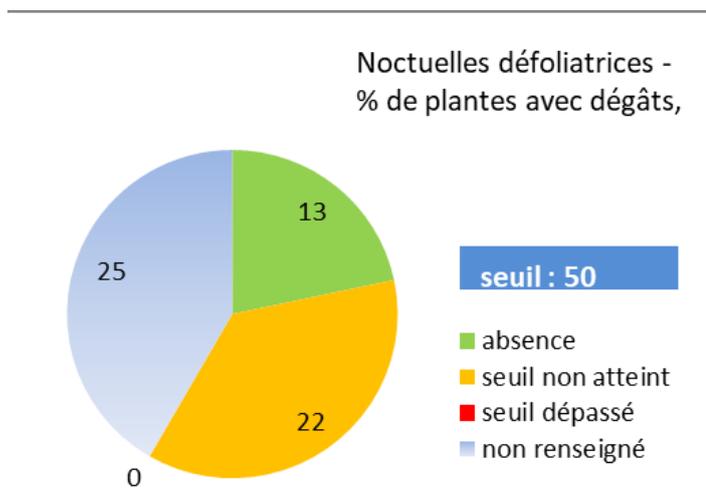
Les journées avec des températures supérieures à 30° C ne sont pas favorables à leur développement.



Pegomyies  
(photo ITB)

### NOCTUELLES DEFOLIATRICES

Observations de noctuelles en baisse, cette semaine 22 parcelles sont notées avec des signes de présence de noctuelles défoliatrices sans atteindre le seuil indicatif de risque de 50% de plantes avec traces de morsures ou déjections.



Noctuelle (photo ITB)

# MAÏS

17 parcelles de maïs sont observées.

Stade : de 10 feuilles à floraison femelle.

## Suivi du vol de la pyrale :

Le vol se poursuit dans l'ensemble des 5 départements de la région.

Dans le réseau, 30 pièges "pyrale" ont été relevés cette semaine :

- ☞ 12 pièges sont indemnes de capture.
- ☞ 11 pièges ont capturé entre 1 et 10 pyrales.
- ☞ 6 pièges entre 11 et 20 pyrales.
- ☞ 1 piège avec 27 captures à Nourard-le-Franc (Oise).

## Suivi des pontes :

Aucune nouvelle ponte n'a été observée dans le réseau. La première chenille de pyrale, stade "chenille baladeuse", a été observée à Mareuil-sur-Ourcq (Oise).

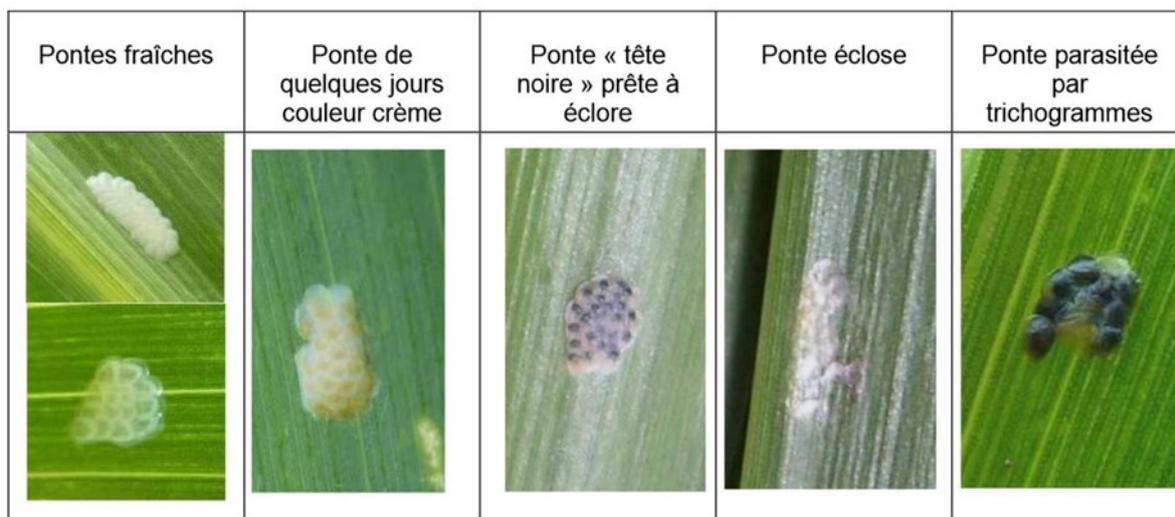
Pour rappel, cette année le seuil indicatif de risque n'a été atteint que dans une seule parcelle du réseau, à Beauvais (Oise).

Commune	Code Postal	Nombre papillon pyrale piégé				
		Semaine 25	Semaine 26	Semaine 27	Semaine 28	Semaine 29
BEUVARDES	02130		8	6	2	4
PARPEVILLE	02240		0		25	
SONS-ET-RONCHERES	02270		0	0	5	4
CLASTRES	02440	0	0	0	0	0
ATHIES-SOUS-LAON	02840		4	0	1	1
LIGNY-EN-CAMBRESIS	59191		2	2	6	15
SARS-ET-ROSIERES*	59230	0	0	0	0	0
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	59300					11
NOURARD-LE-FRANC	60130		0	0	2	27
MAREUIL-SUR-OURCQ	60141	0		0	0	0
FORMERIE*	60220	0	0	0	0	0
SERANS	60240	4	7	5	2	0
ERNEMONT-BOUTAVENT*	60380				14	16
NEUILLY-EN-THELLE	60530	0	2	1	1	
BORAN-SUR-OISE*	60820	0	7	1	19	0
PERNES-LES-BOULOGNE	62126			2	1	2
FREVENT*	62270	0	0	0	2	3
BAINCTHUN	62360			0	2	0
CALONNE-RICOUART	62470				1	4
FAUQUEMBERGUES*	62560	0	0	0	0	4
NIELLE-LES-ARDRES	62610					0
TUBERSENT	62630			0	0	0
NAOURS*	80260	0	1	1	2	0
COTTENCHY**	80440	3	12	10	11	14
BOVES*	80440	0	0	0	4	3
AULT*	80460	0	0	0	0	0
FIGNIERES	80500		0	2	37	16
MOLLIENS-DREUIL	80540		0	2	19	5
GAUVILLE*	80590	0	0	0	0	6
WARGNIES*	80670	0	0	0	1	3
PERNOIS*	80670	0	0	0	0	0
FRESNOY-LES-ROYE	80700			0	16	13

(\* : Participation du réseau de piégeage ARC Farm Intelligence, \*\* piège lumineux)

**Le seuil indicatif de risque est atteint quand 10% des pieds portent une ponte.**

Les pyrales déposent leurs œufs sur la face inférieure des feuilles près de la nervure principale. La taille d'une ooplaque est comprise entre 5 et 10 mm.

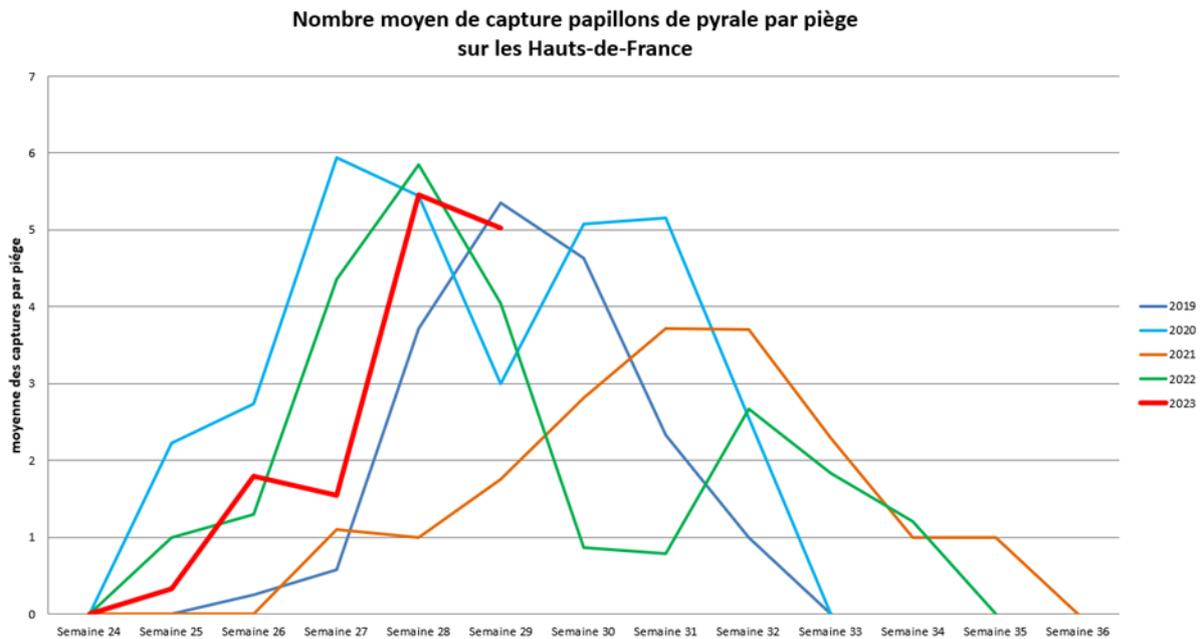


Source : BSV Franche Comté

L'incubation des pontes dure de 5 à 15 jours suivant les températures et l'hygrométrie. Après éclosion, les jeunes larves se dispersent et après quelques heures à quelques jours, pénètrent à l'intérieur du cornet foliaire où elles commencent à s'alimenter. Cette phase durant laquelle la chenille est dite "baladeuse", s'étend jusqu'à la fin du second stade larvaire (chenille de 4 à 6 mm).

## Evaluation du risque :

Le nombre moyen de captures est en baisse cette semaine. Le pic de vol semble dépassé, comme le montre le graphique pluriannuel. La courbe de vol 2023 est comparable à la situation de 2022.



Le risque larvaire démarre. Les éclosions de ponte de pyrale sont en cours. Il est donc maintenant possible d'observer les "chenilles baladeuses" dans les parcelles de maïs.

Pour les parcelles qui ne sont pas protégées par les trichogrammes (les diffuseurs de trichogrammes doivent être placés avant le pic de vol), la période optimale en lutte conventionnelle est le stade "chenille baladeuse", à condition que le **seuil indicatif de risque** de 10% des pieds porteurs de ponte soit dépassé. Pour le choix de la lutte, il faut également prendre en compte la préservation de la faune auxiliaire prédatrice des pucerons et des insectes pollinisateurs qui butinent les inflorescences mâles du maïs.

Ce message est la dernière analyse de risque maïs de cette saison.



**Coccinelle adulte de type abeille**  
(Vincent DUVAL,  
FREDON Hauts-de-France)

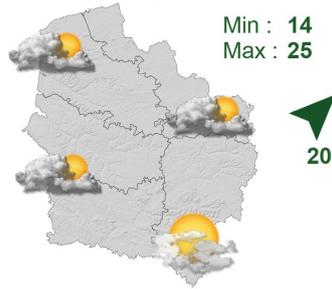


**Insecte pollinisateur**  
(Vincent DUVAL,  
FREDON Hauts-de-France)

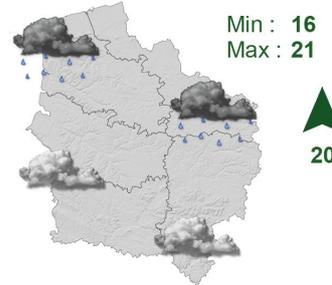
Vous trouverez la **carte du risque pyrale 2023** dans les BSV Grandes Cultures n°19 du 06 juin 2023. Rappelons que ces dénombrements constituent un des indicateurs les plus pertinents du risque d'attaque pour l'année en cours. L'évaluation du risque pyrale pour 2023 (effectué à l'automne 2022) **présente une situation à risque faible**, aucune parcelle visitée ne dépasse le seuil indicatif de risque de 0.8 larve par plante.

# METEOROLOGIE

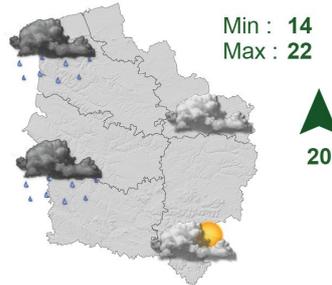
## Mercredi 19 Juillet



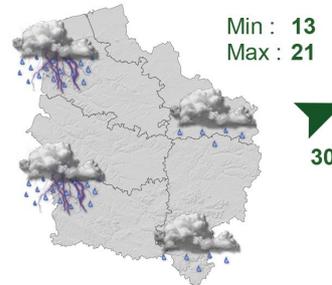
## Jeudi 20 Juillet



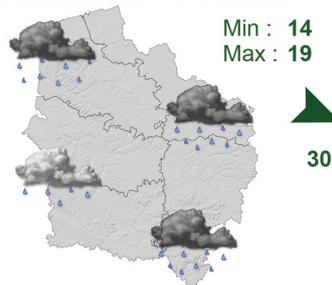
## Vendredi 21 Juillet



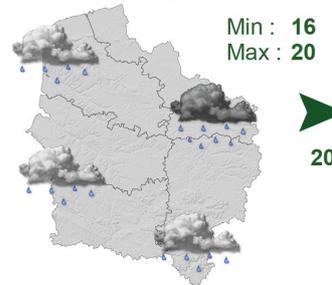
## Samedi 22 Juillet



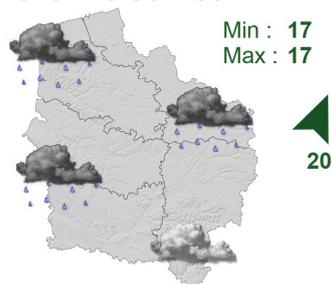
## Dimanche 23 Juillet



## Lundi 24 Juillet



## Mardi 25 Juillet



**Pour en Savoir +**  
Rendez-vous sur

[www.agate-france.com/bulletins-meteo](http://www.agate-france.com/bulletins-meteo)

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Laurent Degenne - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.  
Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : M. Lheureux - Chambre d'Agriculture de la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du végétal, C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Colza : C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Alsace, N. Latrave - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Picardie. Protéagineux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme.

Betteraves : O. Ley, Y. Debeauvais, F. Courtaux - ITB, C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.  
Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEI 02, BASF, Bayer CropScience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Nam-Vermendois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Alsace, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Île de France, COMPAS, Coopérative de Billy-sur-Thérain, Ets Biz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Gemmech, IREO de Flixecourt, ITS Nord-Pas de Calais, ITS 02, ITS 50, ITS 60, Jourdain, KWS, La Flandre, LEGTA de Fôles, Lyode Agro Environnemental Tilloy les Meurbains, Nord Wigoce, NORIAF, PHYTEUROF, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Yemovéo, Tereco, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Unesal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bill, Vanderhave, Van Robaey Frères, Vasekon, VIVESCIA, M. Collin, M. Deroulers, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporta, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratael, Benoît Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).  
Coordination et renseignements : Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Busche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

Avec la participation de :

